

Moi, Jean Campagna, devin, magicien et enchanteur

Jacques Gagnon

Number 135, 2012

La prière

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68127ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Moebius

ISSN

0225-1582 (print)

1920-9363 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, J. (2012). Moi, Jean Campagna, devin, magicien et enchanteur. *Moebius*, (135), 95–105.

JACQUES GAGNON

Moi, Jean Campagna, devin, magicien et enchanteur

L'auteur a publié la transcription intégrale des minutes du procès Campagna en 2008. Afin de rendre cette histoire accessible à un plus vaste public, il en présente ici une version romancée à laquelle il intègre deux célèbres affaires de sorcellerie contemporaines. Comme l'a déjà écrit Raymond Queneau, « les personnages de ce roman étant réels, toute ressemblance avec des individus imaginaires serait fortuite ». JG.

Paris, 15 décembre 1692

Je viens de recevoir une lettre de mon ami Regnault Bordenave, vivant au milieu des Abénaquis de Pentagouet avec son maître le baron de Saint-Castin. Il m'apprend que dans la colonie voisine du Massachusetts, à Salem Village, sept hommes et treize femmes ont été exécutés pour cause de sorcellerie au cours de l'été et de l'automne de cette année. Je n'en suis pas autrement surpris. Luther n'a-t-il pas écrit : « Nous sommes corps et biens assujettis au Diable et à des étrangers, des hôtes dans le monde dont le Diable est le prince et le dieu. Le pain que nous mangeons, le breuvage que nous buvons, le vêtement dont nous nous servons, bien plus l'air que nous respirons, et tout ce qui appartient à notre vie dans la chair est donc son empire. » Et après lui Calvin a déclaré : « La Bible nous apprend qu'il existe des magiciennes et que celles-ci doivent être mises à mort. »

Mais Bordenave m'a certainement informé de cette nouvelle en souvenir de mon propre procès pour sorcellerie, à Québec, au mois de juin 1685. J'y ai été acquitté mais interdit de retourner en Acadie sans la permission du lieutenant général civil et criminel. Et pourtant comme

j'ai aimé ce pays! J'y suis arrivé en 1670 de mon village d'Angoulins, sur la côte au sud de La Rochelle. Chez moi, j'avais appris comment assécher les marais et en faire des terres fertiles. C'est pourquoi j'ai été engagé par le sieur Andigné de Grandfontaine venu récupérer l'Acadie après seize ans d'occupation anglaise. Je suis embarqué à La Rochelle avec sa compagnie de soldats de la marine sur le *Saint-Sébastien*, à la fin du printemps. Nous avons d'abord fait escale à Boston où monsieur de Grandfontaine a rencontré le gouverneur Temple pour signer le 7 juillet l'accord de rétrocession. Dix jours plus tard, nous étions à Pentagouet où je fus laissé avec une trentaine de soldats chargés de reconstruire le fort et d'y tenir garnison.

C'est là que j'ai pris goût à ces petites Abénaquises sans vergogne qui rôdaient autour du fort. J'utilisais comme rabatteur l'aimable Bordenave, jouvenceau d'à peine 18 ans. Après qu'il m'a amené ces sauvageonnes, je m'employais à les apprivoiser. Sans me vanter, j'étais alors dans la force de l'âge, au début de la trentaine, un homme vigoureux, noir de poil, cuisses puissantes, entreprenant avec les filles, ce qui plus tard fit mon malheur. Mais pour l'heure j'en ai profité à loisir dans cette nature sans limites, si différente de mon Aunis natal. À Pentagouet, tout n'est que forêt et océan; la chasse et la pêche aux fillettes y est ouverte toute l'année. Je m'y suis bien amusé.

Mais ce n'était pas le paradis terrestre pour autant. Il ne suffisait pas de tendre la main pour cueillir fleurs et fruits. Sur cette péninsule rocheuse, moi-même je ne réussis pas à faire du blé, du seigle et des pois et j'en étais réduit à faire pousser un peu de blé d'Inde et des courges à la manière sauvage. Heureusement que nous avons assez de pommiers pour fabriquer le cidre dont nous ne nous privions pas! Aussi monsieur de Grandfontaine devait-il s'approvisionner en denrées chez nos ennemis d'hier et de demain, ces Bostoniens puritains, sujets du roi d'Angleterre. Et la famine se fit si grande à l'hiver 1671-1672 que je dus manger mon chat apprêté en ragoût. Grandfontaine, qui n'avait plus que quatorze soldats et huit engagés à Pentagouet, m'envoya alors hiverner à Port-Royal où je demeurai par la suite. Mon contrat d'engagé prenait fin, et d'ailleurs monsieur de Grandfontaine était rappelé en France pour servir dans la marine royale.

C'est donc à Port-Royal que je pus commencer à pratiquer l'agriculture à la manière de mon pays natal, creusant les canaux, installant les aboiteaux en billots creusés ou en madriers pièce-sur-pièce, érigeant les digues étagées de troncs de sapin et de couches de terre glaise, puis les parant en mottes de pré. Sans mentir, j'étais bien l'un des meilleurs ouvriers agricoles de la colonie, d'autant que je savais mieux que personne quoi semer et quand récolter, une fois le marais asséché.

Je fus aussi remarqué à Port-Royal pour quelques mauvaises raisons... C'est ainsi que je reçus un coup de bâton de la femme Pellerin, née Martin, au prétexte que je voulais faire des insolences à une fille. Que voulez-vous, elles m'attirent, ces fillettes, d'autant qu'elles me résistent. Comme terrassier, j'aime dompter les ruisseaux et creuser des fossés bien droits. Plus la terre se rebelle, plus je m'y acharne. Et il n'y a pas plus dur et ferme que ma pelle ferrée pour ce genre d'ouvrage! Mais de quoi se mêlait la bonne femme? J'ai aussi quasiment assommé un débiteur, avec un banc, chez Charles Melanson dit Laramée. Il me devait de l'argent et refusait de me payer au prétexte que j'étais sorcier. On m'appelait sorcier parce que je travaillais si vite et si bien dans les marais qu'on me disait aidé par le diable. Beau prétexte pour ne pas me payer! Mais quand on me cherche, on me trouve; je ne me laisse pas faire!

Tout de même, après cinq ou six ans à Port-Royal, je jugeai plus profitable d'aller m'installer à Chignitou où Jacob Bourgeois s'était établi, à peu près au même moment où j'arrivais à Port-Royal. C'était l'un des plus riches propriétaires de la colonie. En vendant une partie de ses terres de Port-Royal, il avait établi deux fils, deux gendres, ainsi que d'autres habitants au fond de la baie des Français. Le vieux matois, qui possédait aussi un navire, voyait bien que l'endroit constituait la porte d'entrée de la baie quand on arrivait du fleuve Saint-Laurent, grâce à un court portage au travers des terres. Mais il n'était pas le seul à comprendre l'intérêt du lieu. En 1676, un officier canadien s'était fait concéder le même territoire à titre de seigneurie de Beaubassin par le gouverneur de Frontenac. Je parle de Michel Leneuf de la Vallière qui allait m'être si néfaste. Gros et gras personnage d'à peu près mon âge, à la

barbe déjà grisonnante, il faisait l'avantageux, obséquieux avec ses supérieurs, arrogants avec ses subordonnés. Il ne tarda pas à entrer en conflit avec les Acadiens de Bourgeois à qui il voulait imposer des contrats de concession. L'affaire finit en eau de boudin.

Comme Bourgeois et Leneuf, je fus séduit par le site de l'établissement. La situation de Beaubassin est charmante. Il est arrosé de sept rivières assez grosses qui après avoir formé cinq îles vont se jeter dans la mer à l'endroit d'un bassin de cinq à six lieues de tour qui fait naturellement un des plus beaux havres du monde. Il y a tout autour du dit Beaubassin une si grande quantité de prairies qu'on y pourrait nourrir cent mille bêtes à cornes. L'herbe qui y vient s'appelle *misotte*, très propre pour engraisser toutes sortes de bestiaux. Aux deux côtés des dites prairies, ce sont de douces côtes toutes couvertes de bons bois francs. Quand je m'y établis, on avait déjà fait plus de vingt-deux habitations sur de petites éminences que les habitants avaient choisies pour avoir communications dans les prairies et dans les bois. Il n'y avait aucun de ces habitants qui n'eût trois ou quatre corps de logis assez raisonnables pour la campagne. La plupart avaient déjà dix ou quinze bêtes à cornes et même vingt, dix ou douze cochons et autant de bêtes à laine.

Et puis il y avait une dizaine de fillettes toutes plus attirantes les unes que les autres avec leur petite coiffe, leur petit corsage et leur cotillon, courant en mocassins de la maison aux champs, gardant les vaches en tricotant des bas de laine, et venant nous offrir une tasse de cidre quand nous travaillions aux marais. Je ne me gênais pas pour les aguicher et me rapprocher d'elles pour les étourdir de mon odeur d'homme. C'était plaisant de les troubler sans qu'elles en connaissent la raison. Et c'est ainsi que je m'amourachai de la fille aînée du bonhomme Pellerin chez qui je résidais en 1678. La petite Huguette était une charmante blondinette aux yeux bleus d'une douzaine d'années en qui je mettais beaucoup d'espoir.

Mais voilà que son père promit la tendron à Pierre Mercier, qui venait de la même province de Normandie. Par dépit, je dois bien l'avouer, je me mis à parier que le mariage ne se ferait pas, puis le bonhomme Pellerin et sa

filles moururent des fièvres ainsi que trois autres chefs de famille ! Dans son délire d'agonie, le bonhomme m'accusait de l'avoir ensorcelé et de le faire mourir. Il est vrai que je ne manifestais pas beaucoup de pitié face à son état, allant jusqu'à railler devant ses râles de mourant : « Voilà bien moudre pour de l'orge. » Mais j'étais moi-même aux prises avec la fièvre maligne et me préoccupais plus de mon sort que de celui de mon hôte...

Je n'étais pas au bout de mes peines. Cette même année, un charpentier de Port-Royal résidant à Beaubassin pour travailler au moulin du seigneur Leneuf, Pierre Godin dit Châtillon, m'accusa lui aussi de l'ensorceler pour le faire mourir. Nous couchions tous les deux dans la salle commune de Roger Kessy pour qui je coupais du bois. Le Châtillon se mit à déclarer partout que je m'étais levé la nuit pour lui mettre la main sur la poitrine et provoquer ainsi mal de tête, oppression d'estomac, grosse fièvre et vomissement. Il s'en plaignit même au curé Moireau, lequel alerta le seigneur Leneuf qui me menaça de me passer son épée au travers du corps si Châtillon venait à mourir. Le lendemain, ce benêt se portait comme un charme ! Deux autres paysans superstitieux et ignorants, Thomas Cormier et Jean Aubin Mignaux, m'accusèrent également de sorcellerie, l'un pour s'être senti mal après avoir manié ma faucille, l'autre parce que j'aurais maudit son champ en y semant du blé. Je maudissais plutôt le mauvais labour du bonhomme ! Décidément, ma réputation de sorcier ne faisait que croître et embellir, ce dont je ne me plaignais pas, vu que mes voisins me craignaient, à défaut de me confier leurs filles à marier.

Je dois dire, même si ça me fait mal au cœur, que je tentai à nouveau ma chance au printemps 1684, cette fois auprès de la fille Kessy, une roussette de quatorze ans aux joues picotées de son et aux cheveux couleur de feu. Il faut ajouter que j'avais bu une bouteille d'eau-de-vie avant de faire ma déclaration au bonhomme Kessy, ce qui ne m'aida pas beaucoup... Toutefois, celui-ci n'osa pas me refuser et s'en remit à sa femme qui, elle, ne se gêna pas pour me congédier. Je fis alors une grosse colère, allant jusqu'à les menacer de représailles. Comme de fait, douze bestiaux du couple moururent coup sur coup dans les

jours suivants. Encore une fois, le curé et le seigneur s'en mêlèrent, le premier pour bénir le troupeau des Kessy et le second pour me donner force coups de pied, coups de plat d'épée et menaces de mort. Et les bêtes de Kessy cessèrent de tomber malades et de mourir...

L'affaire fit long feu si je puis dire. À quelques jours de là, voilà-t-il pas que la fille Kessy, accompagnée de ses frères et cousins et de la petite Isabelle Pellerin, passe à quatre cents pas de mon champ et je l'entends dire : « Voilà Campagna. Si je savais que ce fut lui qui ait fait mourir les bestiaux de mon père, je le ferais brûler. » Je m'approche et lui demande pourquoi elle veut me faire brûler. La garce répète ses provocations et je me contente de lui répliquer : « Dieu vous bénisse. » Mais je vous jure que si elle n'avait pas été aussi bien accompagnée, la drôlesse aurait senti de quel bois je me chauffe!

Quelques semaines plus tard, c'est la femme du seigneur Leneuf, la mère de ses huit enfants, qui passait de vie à trépas en m'accusant d'avoir causé sa perte, selon les dires des commères Marie Martin et Marie Gaudet qui l'assistaient dans son agonie. Il est vrai qu'à l'époque du carême, je lui avais offert quelques livres de beurre que j'avais peut-être ensorcelées, lui avais-je dit en plaisantant. La digne dame m'avait traité d'insolent et d'impertinent mais huit jours plus tard, elle faisait prendre le beurre par sa fille Marie-Josephite, ce dont j'étais bien aise puisque cette chère enfant n'avait que treize ans et était bien plaisante à reluquer. Ma dernière rencontre avec la seigneuresse se produisit au cours de l'été, après que son mari m'eût battu comme plâtre. Elle venait m'acheter du blé mais je n'en avais plus, l'ayant déjà donné aux habitants. « Elle se sentit frappée au cou et peu après tomba malade. » Je n'en pouvais mais.

Après le décès de la seigneuresse, je fus arrêté par Michel Arché ou Gallant et mis aux fers par le seigneur en personne. Il me garda d'abord dans son fournil puis un mois dans sa cave et par après dans sa cuisine. Pendant que je me morfondais dans mes fers, le seigneur ne perdait pas son temps. Le 26 septembre, il fit déposer les deux sœurs Andrée et Marie Martin ainsi que Pierre Mercier. Le 8 novembre, il se rendit à Port-Royal entendre Pierre

Godin dit Châtillon. Le 13 février 1685, il recevait Martin Aucouin, Roger Kessy et sa fille Marie et le lendemain, Thomas Cormier, Madeleine Girouard, Françoise Poirier et Isabelle Pellerin. Le 20 février sont entendus Marie Gaudet, Jean Aubin Mignaux et Germain Bourgeois. Le 27 février, Aubin Mignaux vient compléter sa déposition. Pour moi, je suis confronté à neuf de ces quatorze déposants les 14, 20 et 27 février. Sans cesse je répète que je les reconnais comme honnête homme ou honnête femme à la réserve des choses qu'ils pouvaient déposer contre moi.

À la mi-juin, le seigneur était bien obligé de me laisser partir pour Québec sous la garde de son neveu le sieur de Bonaventure à qui je dus d'ailleurs payer 100 francs pour mon transport. De toute manière, Leneuf avait atteint son objectif principal: me chasser de Beaubassin en évitant de payer tout ce qu'il me devait, à savoir mon blé des deux dernières années et le travail de son marais, soit 770 livres au total. Il conservait en outre le contenu de mon coffre où j'avais pour 330 livres de hardes et un billet de 56 livres que me devait Coursonneau. Et je ne parle pas de la toile volée dans le même coffre par quatre mégères de Beaubassin au cours de mon emprisonnement!

À Québec, les choses se passèrent pour le mieux. Il ne s'écoula pas plus de dix jours entre mon incarcération dans les geôles de la Prévôté et ma libération. Dès le 25 juin, j'étais interrogé par Chartier de Lotbinière, lieutenant général civil et criminel de la Prévôté, en présence du huissier Roger qui transmit mon dossier au substitut du procureur du roi, Duquet de Lachenaye. Ce dernier fit venir mon ami Bordenave, alors de passage à Québec, pour témoigner dans mon affaire. Le 28 juin, autant Duquet que Chartier convinrent qu'il n'y avait aucune matière à condamnation pour maléfice et sortilège mais il me fut défendu de retourner à Beaubassin sans permission. Croyaient-ils vraiment que j'avais envie d'y retourner? Aussitôt que je pus, je m'embarquai sur *Le prince Maurice* à destination de La Rochelle. En souvenir du bon vieux temps, Bourdenave m'avança le prix du passage puisque je n'avais plus qu'un coffre quasiment vide.

Au cours du voyage, je me liai d'amitié profonde avec l'abbé Millette, un long ecclésiastique un peu niais qui était renvoyé de Québec pour cause de fainéantise et incurie. Avant de partir, il avait eu le temps de se faire tailler en cuir d'original un habit à la française dont il paraissait bien fier (culotte, gilet, justaucorps et jusqu'au chapeau à plumet). Je trouvais que la peau de cet animal lui allait à ravir. Il se promenait sur le pont, le visage fermé, ne saluant personne, regardant droit devant lui. Croiser son regard, c'était contempler un grenier vide à travers un œil-de-bœuf. Je parvins tout de même à lier connaissance sous le prétexte que nous étions de la même province et la narration de mes déboires en Acadie m'en fit un frère d'infortune. C'est l'abbé Millette qui m'apprit à lire et à écrire, ce qui m'avait bien manqué quand le seigneur Leneuf faisait rédiger les minutes de mon procès.

Je passais le reste de mon temps à maudire mes accusateurs, les vomissant par ma bouche et les conchiant par mon fondement. Ce qui n'alla pas sans résultats. J'appris deux ans plus tard par le fidèle Bordenave que la fille Leneuf s'était fait engrosser par le fils Morin, un jeune coq de village. Le prétentieux seigneur dut s'en ronger les ongles jusqu'aux jointures, lui qui ne se faisait appeler que Leneuf de La Vallière et de Beaubassin et qui se vantait sans cesse d'être le fils du gouverneur des Trois-Rivières, le gendre de Nicolas Denys et l'ami très cher du comte de Frontenac! J'eus aussi ma vengeance sur toute la famille Morin puisque ses biens furent alors confisqués au nom du seigneur et que ses dix-neuf membres durent s'exiler à Restigouche. Bien fait pour eux et toute leur descendance!

Arrivés en France, l'abbé Millette et moi décidâmes de monter à Paris et de faire métier de sorcellerie. Depuis la fin de l'affaire des Poisons qui avait tant ému la capitale entre 1679 et 1682, le nombre de sorciers et sorcières y était passé de quatre cents à peut-être deux cents. La place était à prendre, d'autant que la clientèle ne manquait pas. Après s'être adressés en vain à Dieu et à tous ses saints, les jobards envisageaient le recours à Satan et autres esprits malins si c'était pour un coup pendable, comme se débarrasser d'un conjoint gênant, accaparer un héritage,

séduire une maîtresse ou un amant. Et toutes les classes sociales étaient concernées, de la petite bourgeoisie jusqu'à la plus haute noblesse. La crédulité est, comme le bon sens, la chose du monde la mieux partagée.

L'abbé Millette et moi avons loué tout un étage en face de l'église Saint-Merri, aussi dite Saint-Médéric. Au tympan du porche de cette église apparaît une représentation du démon Baphomet, avec des seins de femme et un pénis en érection. Pour atteindre les objectifs de nos clients, nous nous sommes fait une spécialité des messes noires célébrées sur le corps d'une jeune vierge livrée ensuite au démon Baphomet. Le recrutement des dits clients se fait au café du Sultan, rue Brise-Miche, à trois pâtés de maisons de la place de Grève où ont été brûlés tant de nos congénères. Portant beau, le cheveu teint, avec une chaîne d'or au cou et un anneau d'or à chaque annulaire, j'y fais mine de lire quelque petit grimoire. Je laisse venir le chaland, écoute son propos, vérifie ses relations, m'assure qu'il ne s'agit pas d'une mouche du lieutenant général de police et aussi qu'il dispose d'une fille satisfaisante pour notre démon. Pour sceller notre entente, je lui remets enfin une carte à jouer représentant Baphomet, que j'ai fait imprimer sous le manteau aux Pays-Bas et qui est ma foi assez impressionnante.

Voilà notre *modus operandi*. Passé minuit, nous faisons entrer nos clients avec leur fille, nièce ou servante encore intacte. Celle-ci est dénudée, étendue sur deux sièges entourés de cierges noirs, la tête couverte d'un voile imprégné de laudanum et les jambes pendantes. L'abbé Millette entre revêtu de sa chasuble noir et or, dépose son calice sur le ventre de la jeune fille et commence sa messe à l'envers, depuis l'*Ite missa est* jusqu'à l'*Introït*. Aux mots *Introibo ad altare Baphometis, ad Baphometem qui laetificat juventutem meam*, je fais mon apparition tout nu dans une grande carpe écarlate, la tête couverte d'un masque de bouc assez effrayant et je travaille la fille en psalmodiant : « Agla, Ontetra, Gramania, Tomine, Sadaja, Schehenne, Momaforas, par les mérites de notre Seigneur Jésus-Christ, de la Sainte Vierge Marie et de la personne qui est devant toi, que tu aies à venir présentement. » Ensuite, l'abbé recueille dans son calice les sécrétions qui coulent

du bas-ventre de la fille, y ajoute des retailles d'hostie consacrée et fait boire le tout aux commanditaires de la cérémonie. Croyez-moi, avec cette mise en scène, ceux-ci sont assez ébranlés pour payer sans lésiner le prix convenu en bons écus sonnants et trébuchants. Nous leur en avons donné pour leur argent et surtout leur avons transmis l'intime conviction de la réalisation de leurs projets.

Finalement, il n'y a pas de quoi rallumer les fagots. Je déflore des filles qui de toute façon l'auraient été un jour ou l'autre, et dans des circonstances moins mémorables. L'abbé et moi ne fabriquons pas de fausse monnaie, n'empoisonnons personne ni n'égorgeons de petits enfants, comme ce fut le cas pour certains accusés de l'affaire des Poisons. Bref, nous ne sommes que les intermédiaires du Malin qui dort en chacun de nos clients et clientes, et tant mieux s'ils réalisent leurs rêves les plus chers grâce à notre secours.

Épilogue

Les précautions prises par Campagna n'empêchèrent pas les mouchards de monsieur de La Reynie de remarquer des allées et venues aussi tardives que suspectes dans la maison qui faisait face à l'église Saint-Merri. Une descente de police dans l'appartement à l'étage permit de découvrir la cassette dans laquelle l'impudent Campagna cachait ses mémoires. Mais le lieutenant de police était soucieux d'éviter le scandale d'un nouveau procès en sorcellerie et de raviver le souvenir de l'affaire des Poisons.

En effet, les années 1670 avaient été marquées par de nombreuses rumeurs d'empoisonnements dans la bonne société. Le roi avait institué à cette cause un tribunal extraordinaire, la Chambre de l'Arsenal ou Chambre ardente, qui allait siéger du printemps 1679 à l'été 1682. Rapidement, cette cour étendait sa juridiction « aux sacrilèges, impiétés, profanations, fabrication et exposition de fausse monnaie ». Au total, elle inculpa quatre cent quarante-deux personnes et rendit cent quatre jugements, dont trente-six condamnations à mort, vingt-trois bannissements et cinq envois aux galères perpétuelles. En outre, une soixantaine de prévenus furent emprisonnés à vie sans jugement, de crainte qu'ils n'incriminent des

personnes de qualité, telle la femme de chambre de madame de Montespan, sinon la favorite elle-même.

Ce fut cette dernière solution que choisit monsieur de la Reynie pour régler son problème. Possédant la preuve manifeste de la culpabilité de Campagna et Millette mais voulant éviter d'alerter l'opinion publique, il recommanda à sa Majesté l'émission d'une lettre de cachet et l'emprisonnement à perpétuité pour sacrilèges, impiétés et profanations. En signant son accord, le roi ajouta de sa main : « Comme ceux-là sont de notre province d'Aunis, il nous convient qu'ils soient enfermés à Belle-Isle-en-Mer, en notre province de Bretagne. » Dont acte.